Service des affaires juridiques de l'UTBM : saj@utbm.fr

Arrêté n°22 01 11 P
Arrêté portant sur la composition du jury des Etudes de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard

Le directeur de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;
Vu le décret n°99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de Belfort-Montbéliard ;
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard ;
Vu le règlement des études FISE et FISA de l'année universitaire 2021-2022 de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard.

Arrête

Article premier :

Le jury de suivi des études est présidé par le responsable de formation ou son représentant.

Le jury de suivi des études est composé au minimum de quatre enseignants dont :
- Le responsable de formation ou son représentant ;
- Les responsables de filières ou à défaut des enseignants impliqués dans la formation ;
- Un enseignant du pôle humanité.

Article 2 :

Le jury de suivi des études se réunit par formations et/ou niveaux de formation à la fin de chaque semestre.

Les jurys de suivi des études d'ingénieur session **Automne 2021 (A21)** se réuniront et seront composés comme suit :

FISE Mécanique : Sébastien ROTH (Président du jury), Bruno AVISSE, Dominique CHAMORET, Sophie COSTIL, Ylenia CURCI, Frédéric DEMOLY, Omar EL KEDIM, Nouredine FENINECHE, Thierry VIOLLET

Phase 1 : Lundi 24 janvier 2022 – à partir de 14h00 – salle P239 – site de Sévenans
Phase 2 : Jeudi 27 janvier 2022 – à partir de 08h00 – salle P120-P122 – site de Sévenans

Tronc Commun (TC) 1 et 2 : Mohamed TACHIKART (Président du jury), Florence BAZZARO, Lucas DEMBINSKI, Alexis FLESCH, Christian GIRARDOT, Mohamed Rabie GUECHI, Karine MAUFFREY, Dominique STOESSEL, Jean-Yves TRIPONEY, Fabien VUILLAMIER

Phase 1 : Lundi 24 janvier 2022 – à partir de 08 h00 – salle P239 – site de Sévenans
Phase 2 : Mercredi 23 février 2022 – à partir de 13h30 – salle P120-122– site de Sévenans

Tronc Commun (TC) 3, 4 et 5 : Mohamed TACHIKART (Président du jury), Florence BAZZARO, Marjorie CHARRIER, Sophie COSTIL, Nathalie KROICHVILI, Alexandre LOMBARD, Marie-Pierre PLANCHE, André TURBERGUE

Phase 1 : Jeudi 20 janvier 2022 – à partir de 08h00 – salle P239 – site de Sévenans
Phase 2 : Mardi 25 janvier 2022 – à partir de 08h00 – salle P120-P122 – site de Sévenans

FISE Mécanique et Ergonomie : Hugues BAUME (Président du jury), Régis BARRET, Jean-Bernard BLUNTZER, Morad MAHDJOUB, Essolé PADAYODI, Miriam TAYLOR-PONCET

Phase 1 : Jeudi 20 janvier 2022 – à partir de 14h – salle M208 – site de Montbéliard
Phase 2 : Jeudi 27 janvier 2022 – à partir de 08h30 – salle M208 – site de Montbéliard

FISE Energie : Abdesslem DJERDIR (Président du jury), Mohamed BECHERIF. Daniel DEPERNET, Stefan GIURGEA – Salah LAGROUCHE, Béatrice BOURIOT, Jimbo KEIKO.

Phase 1 : Lundi 24 janvier 2022 – à partir de 08h30 – salle B421– site de Belfort
Phase 2 : Mercredi 26 janvier 2022 – à partir de 08h00 – salle B212 – site de Belfort

FISE Systèmes Industriels : Denis CHOULIER (Président du jury), Sihao DENG, Patrick OLIVIER, Anthony PHILIPPE, Adriana ROMAN (via teams), Pierre-Alain WEITE, Michael McKINNEY.

Phase 1 : Mardi 25 janvier 2022 – à partir de 08h30 – salle P239 – site de Sévenans
Phase 2 : Jeudi 27 janvier 2022 – à partir de 08h30 – salle P223– site de Sévenans

FISE Informatique : Franck GECHTER (Président du jury), Nicolas GAUD, Fabrice LAURI, Stéphane GALLAND, Nathan CROMBEZ, Abdeljalil ABBAS-TURKI, Frédéric LASSABE, Jung Sook BAE.

Phase 1 : Vendredi 21 janvier 2022 – à partir de 08h30 – salle B421– site de Belfort
Phase 2 : Mardi 25 janvier 2022 – à partir de 08h00 – salle H108 – site de Belfort

Article 3 :

Le jury de suivi des études ne peut prendre de décision en deçà de trois membres présents ou représentés.

Article 4 : Transmission, Publication et Exécution

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission au Recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelier des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son intranet NUXEO.

Sevenans, le 18 01 2022.

Le Directeur de l'UTBM,

Ghislain Montavon